

À partir du 1^{er} jour du 6^{ème} mois de grossesse, vous pouvez effectuer votre préinscription :

- Au centre administratif, sur rendez-vous au 01.60.89.75.28, 28 avenue Chantemerle ;
- Par envoi du dossier à télécharger sur www.corbeil-essonne.com à preinscriptions.ptenfance@mairie-corbeil-essonne.fr

Quatre crèches collectives :

- **Crèche collective** « Les Galopins » : 1 rue La Bruyère
 - **Crèche collective** « Le Petit Poucet » : 2-4 rue Widmer
 - **Crèche collective** « Câlines Matins » : 113 rue Saint-Spire
- Les 3 établissements sont ouverts de 7h à 19h du lundi au vendredi.
- **Crèche collective** « Les Petits Chaperons Rouges » : 7, rue Alphonse Béranger
- L'établissement est ouvert de 7h30 à 19h30 du lundi au vendredi.

Une crèche familiale :

- **Crèche familiale** « Chanteprince » : 24/26 avenue Chantemerle.

Les assistantes maternelles agréées accueillent les enfants, à leur domicile, sur une amplitude horaire de 7h à 19h. L'encadrement est assuré par une équipe pluridisciplinaire.

Deux multi accueils :

- **Multi accueil** « Tom pouce » : 11 Bd Henri Dunant.
L'établissement est ouvert de 8h à 18h du lundi au vendredi.
- **Multi accueil** « Les koalas » : 1 rue Léon Bua.
L'établissement est ouvert de 7h30 à 18h du lundi au vendredi.

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) : 2/4 rue Widmer (01.69.22.84.43)

Il s'agit d'un lieu de rencontre, d'écoute, d'échange et d'information pour les familles et les assistantes maternelles agréées par la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la santé (DPMIS). Elles accueillent 1 à 4 enfants à leur domicile.

Les pièces à fournir pour la préinscription sont :

- L'attestation CAF où figure le numéro d'allocataire ;
 - Un certificat de grossesse indiquant la date présumée d'accouchement ; si l'enfant est né, l'acte de naissance intégral ;
 - Le livret de famille
- Et/ou
- Une pièce d'identité de chaque parent et enfant à charge ;
 - 1 justificatif de domicile (loyer, Edf, téléphone, impôts...) de moins de trois mois, les justificatifs téléchargés sur internet sont acceptés ;
 - Pour les nouveaux habitants, la promesse de vente ou l'acte définitif d'achat ou le bail locatif ;
 - Si vous êtes hébergé, une attestation d'hébergement et un document prouvant votre domiciliation chez l'hébergeant (CAF, carte de sécurité sociale...) ainsi que la pièce d'identité, contrat de bail, quittance de loyer ou acte de propriété de l'hébergeant.
 - Le document dûment renseigné, téléchargeable sur www.corbeil-essonne.com, rubrique « la petite enfance », « première inscription ».

La naissance doit obligatoirement être confirmée par l'envoi, au service petite enfance, d'un acte intégral de naissance, dans un délai de 2 mois à compter de la naissance de l'enfant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET EST REFUSÉ



Bon savoir

Suite à votre préinscription,

- Vous serez sur une liste d'attente dans l'ordre chronologique de préinscription.
- La décision d'admission de l'enfant, dans l'un des établissements d'accueil du jeune enfant, appartient à la commission d'attribution.
Les familles sont informées par courrier de la décision de la commission.
En cours d'année, si des places se libèrent (déménagement, sortie de crèche...), vous pouvez être contacté pour une proposition de place.



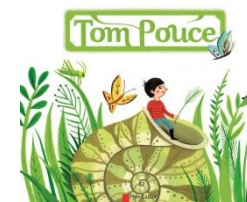
MODALITES DE PRÉINSCRIPTION DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

**4 CRÈCHES
COLLECTIVES**



2 MULTI-ACCUEILS

**1 CRÈCHE
FAMILIALE**



**1 RELAIS ASSISTANTES
MATERNELLES**